



**PRÉFECTURE  
DE SAINT-BARTHÉLEMY  
ET SAINT-MARTIN**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

COMMUNIQUÉ

Saint-Martin le 09/08/2021

**ACTE DE VANDALISME SUR LES VÉHICULES ET LES LOCAUX  
DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ DE SAINT-BARTHELEMY**

**Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen - Art. 4.** La liberté consiste à pouvoir faire tout ce qui ne nuit pas à autrui : ainsi, l'exercice des droits naturels de chaque homme n'a de bornes que celles qui assurent aux autres Membres de la Société la jouissance de ces mêmes droits. Ces bornes ne peuvent être déterminées que par la Loi.

Aujourd'hui, un ou plusieurs individus s'en sont pris aux locaux et aux véhicules de l'antenne de l'Agence Régionale de Santé de Saint-Barthélemy.

« Courageusement », il ou ils ont tagué les volets roulants du bâtiment, comme le véhicule de travail tout en prenant soin de crever les pneus. Les propos outranciers qui y sont retranscrits ne sont, à l'évidence pas à la hauteur des enjeux de la crise sanitaire que nous traversons et de la façon dont nous devons collectivement la gérer.

Si l'intelligence de la situation échappe manifestement à quelques-uns il semble utile de rappeler que les Îles du Nord bénéficient encore aujourd'hui d'une situation enviable si l'on se compare plus précisément à la Martinique et la Guadeloupe qui connaissent actuellement une situation épidémique et sanitaire critique. Il revient également au Préfet dans les Îles du Nord de prendre compte cette situation inédite en solidarité aux Antilles mais aussi par anticipation de ce que nos territoires pourraient prochainement traverser.

Le Préfet invite donc à méditer l'article 4 de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen et invite chacun à s'en inspirer.

Contact communication

[alain.rioual@saint-barth-saint-martin.gouv.fr](mailto:alain.rioual@saint-barth-saint-martin.gouv.fr)

06 90 35 22 00